



Maisons-Alfort, le 4 juin 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS *

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande de mise à jour des usages de la préparation phytopharmaceutique TAZER 250 SC

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par NUFARM S.A.S., relatif à la demande de mise à jour des usages de la préparation générique TAZER 250 SC, par rapport aux usages autorisés pour la préparation de référence AMISTAR.

Considérant que la préparation TAZER 250 SC a une autorisation de mise sur le marché, n° 2110162, en cours de validité ;

Considérant que cette préparation est un générique de la préparation de référence AMISTAR, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9600093, est en cours de validité ;

Considérant que les usages revendiqués pour la préparation TAZER 250 SC sont autorisés pour la préparation de référence AMISTAR, et depuis plus de 10 ans ;

Considérant que les documents administratifs requis ont été fournis et sont conformes ;

L'Anses émet un avis **favorable** à la demande de mise à jour des usages de la préparation TAZER 250, présentée par NUFARM S.A.S., mise à jour qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour la préparation de référence AMISTAR pour ces usages.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : TAZER 250 SC, PDPI.

* Cet avis reprend les éléments transmis à la Direction générale de l'alimentation par note du 15 avril 2013 sans y apporter de modification.